



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'accueil : Gard

Question écrite n° 577

Texte de la question

M Gilbert Millet appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le fonctionnement de la future maison de retraite qui est actuellement en cours de construction, en annexe de l'hôpital Gaston-Doumergue de Beaucaire (Gard). Implantée sur un terrain de 6 000 mètres carrés, avec une emprise au sol de 1 200 mètres carrés environ, elle s'élèvera sur trois niveaux (1 rez-de-chaussée et 2 étages) et aura une capacité de 12 lits (60 en hébergement, 60 en cure médicale). Compte tenu de ces caractéristiques et de l'expérience d'autres établissements du même type et d'une capacité comparable, c'est au minimum 60 à 70 agents hospitaliers qui seront nécessaires pour couvrir l'ensemble des services. Or aucune création de postes n'est actuellement décidée, en plus des 25,5 postes actuellement affectés à la maison de retraite de l'hôpital. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour doter ce nouvel établissement du nombre de postes nécessaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La maison de retraite qui est actuellement en cours de construction, en annexe de l'hôpital Gaston-Doumergue, à Beaucaire, sera vraisemblablement mise en service au début de l'année 1989. Cet établissement résulte du transfert de lits déjà existants à l'hôpital. En conséquence, les postes et crédits nécessaires au fonctionnement de la section de cure médicale sont disponibles sur l'enveloppe de crédits dont dispose le préfet. Pour ce qui concerne les postes et crédits nécessaires à la section hébergement, il revient au président du conseil général, dont c'est la compétence, d'en apprécier le financement.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 577

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2180